



repos forces non payes et non pris sur les congés

Par **lilililou**, le **05/06/2011** à **14:21**

bonjour a tous et merci d avance de prendre quelques instants pour me repondre voila mon soucis
mon patron a decider en milieu de semaine derniere de fermer le jeudi ferie alors qu il etait prevus que nous travaillons(je suis vendense en traiteur charcuterie)jusque la ca va c est un jour qu il doit nous payer je pense
mais du coup il nous dit que nous n allons ni travailler le vendredi ni le samedi ni le dimanche et il nous laisse croire qu il n est pas obliger de nous payer ce repos forcer ni de nous les mettre sur nos congés payes.
JE SUIS PERDUS ONT ILS LE DROIT DE FERMER QUAND ILS VEULENT SANS NOUS PAYER; je ne trouve rien sur ma convention collective ni aucun texte de lois **AIDEZ NOUS NOUS SOMME QUE 3 employes tous tres jeunes et nos patron nous prenne pour des imbeciles**

Par **Paul PERUISSET**, le **05/06/2011** à **17:13**

Bonjour,

Soit il s'agit de chômage partiel (mais l'employeur aurait dû faire la demande auprès de la DIRECCTE, mais cela parait peu vraisemblable); soit il décide de fermer le magasin, et alors il doit vous payer ; soit il vous donne des congés payés mais il aurait dû vous prévenir bien avant.

Je vous conseille de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou d'alerter la DIRECCTE dont vous dépendez.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **P.M.**, le **05/06/2011** à **17:20**

Bonjour,
L'employeur devrait justifier une telle décision, soit c'est lié à un problème d'activité

économique et dans ce cas il devrait faire une déclaration de [chômage partiel](#) soit c'est une décision personnelle et comme l'employeur a l'obligation de fournir du travail, il devrait rémunérer cette période puisque les dates des congés payés doivent être indiquées au moins 15 jours à l'avance...

N.B. : Réponse croisée avec la précédente et nous sommes bien d'accord...

Par **lilililou**, le **05/06/2011** à **19:59**

merci beaucoup de la rapidité de votre réponse
il y aurait il un document justifiant ce que vous me dites
merci

Par **P.M.**, le **05/06/2011** à **22:04**

Il faudrait que vous précisiez quel genre de document vous souhaitez en dehors du dossier que je vous ai proposé sur le chômage partiel car ce serait plutôt à l'employeur d'indiquer ce qui lui permet d'agir ainsi...
Je vous conseillerais moi aussi de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **lilililou**, le **05/06/2011** à **22:20**

MERCI BEAUCOUP